

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2015

<b>Nombre de membres</b>	L'an deux mille quinze, le 31 mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 31 Votants : 36 Suffrages exprimés : 36	<b>Présent(e)s titulaires</b> : Mesdames et Messieurs, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Michel SUERE, Florence TAILLADE, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
<b>Vote</b>	<b>Présent(e)s suppléant(e)s</b> : Madame, Messieurs, Edith FABRE, Catherine CORBIER, Claude GEISEN, Marie-Rose BOUZAC, Christine ANTOINE, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats</b> : Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra BOUISSY, Bruno ENJALBERT, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs Michel SUERE, Alain BIOLA, Hervé OBIOLS, Jacques LIBRETTI, Didier BRESSON, conseillères et conseillers syndicaux.
<b>Date de convocation</b>	<b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés</b> : Madame, Messieurs, Sébastien FREY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Edgar SICARD, conseillère et conseillers syndicaux.
20 MARS 2015	<b>Absent(e)s excusé(e)s</b> : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Alain CARALP, Guy COMBES, Océane DELABERE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>	
.....	
<b>Date d'affichage</b>	
.....	
<b>Délibération</b>	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER
<b>N° 2015-16</b>	<b>OBJET : PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PGRI) 2016-2021</b>
<b>Contrôle de légalité</b>	<p style="text-align: center;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée est l'outil de mise en œuvre de la Directive inondation. Il vise à encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations et définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations des 31 territoires à risques importants d'inondation (TRI).</p> <p>Le PGRI traite d'une manière générale de la protection des personnes et des biens quel que soit le type d'inondation. Il propose un cadre pour la politique de prévention des risques du bassin :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- réglementer l'urbanisme et la construction en zone inondable ;</li><li>- s'assurer d'une bonne gestion des digues ;</li><li>- rétablir le fonctionnement naturel des rivières pour réduire l'effet de crues ;</li><li>- mieux organiser la gestion de crise ;</li></ul>

- informer le citoyen sur les risques encourus ;
- organiser les acteurs et les compétences ;
- développer et partager la connaissance sur les risques d'inondation.

Le Syndicat Mixte s'est investi dans le suivi de l'élaboration du PGRI en participant notamment aux travaux du groupe de travail organisé par la DDTM.

Il est rappelé que le PGRI n'est pas sans impact sur les politiques d'aménagement et d'urbanisme que les collectivités sont susceptibles de mener. Une fois exécutoire, le PGRI s'imposera au SCoT.

Le projet de PGRI 2016-2021 définit 5 Grands Objectifs qui sont déclinés en dispositions qui seront, une fois approuvées, opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU...). Ces objectifs sont :

- issus de la stratégie nationale de gestion du risque inondation pour les 3 premiers :
  - o GO1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
  - o GO2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
  - o GO3 : Améliorer la résilience des territoires exposés
- transversaux pour les deux derniers :
  - o GO4 : Organiser les acteurs et les compétences
  - o GO5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Certaines dispositions sont spécifiques aux TRI et doivent être reprise dans les Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Considérant que :

- **les Grandes Orientations du projet de PGRI 2016-2021, ainsi que les dispositions qui y sont associées traitent de manière ambitieuse et cohérente l'ensemble des problématiques liées à la gestion des inondations,**
- **le projet de PGRI propose des leviers utiles à l'atteinte des objectifs des SAGE couvrant le territoire du SCoT du Biterrois,**
- **pour le TRI Béziers-Agde, le projet de PGRI oriente la future SLGRI vers des objectifs cohérents avec les enjeux locaux.**

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'EMETTRE un avis favorable au projet de PGRI 2016-2021 ;**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ;

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



Le Président,  
Gilles D'ETTORE

